

Après-midi (14h-17h) : Les conflits de sources

- 2<sup>ème</sup> jour : Les juridictions françaises

Matin (9h-12h) : Les juridictions judiciaires (un enseignement-chercheur en binôme avec un magistrat)

Après-midi (14h-17h) : Les juridictions administratives (un enseignement-chercheur en binôme avec un magistrat)

- 3<sup>ème</sup> jour : Le droit public

Matin (9h-12h) : Le droit constitutionnel

Après-midi (14h-17h) : Le droit administratif (libertés publiques, droits fondamentaux)

- 4<sup>ème</sup> jour : Le droit privé

Matin (9h-12h) : La famille, les personnes, les biens (un enseignement-chercheur en binôme avec un professionnel du droit)

Après-midi (14h-17h) : Contrat et responsabilité (un enseignement-chercheur en binôme avec un professionnel du droit)

- 5<sup>ème</sup> jour : Droit européen et droit international

Matin (9h-12h) : Les institutions européennes, le droit européen, la Cour européenne des droits de l'homme

Après-midi (14h-17h) : Le droit international, les institutions internationales

En plus des 30 heures d'enseignement, 5 heures seront consacrées à la visite des lieux du droit et de la justice ou à la rencontre avec des professionnels du droit.